

HANNEVILLE SUR ISLE  
Château de Bonnebosq

IB / JW  
MINISTÈRE  
DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE  
—  
DIRECTION  
DE L'ARCHITECTURE  
—  
MONUMENTS HISTORIQUES  
—

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 31 décembre 1913 modifiée et complétée par la loi  
du 25 février 1943 sur les monuments historiques, et le décret  
du 18 mars 1924 déterminant les conditions d'application de ladite loi,

Vu l'avis de la Commission supérieure des Monuments historiques  
en date du 30 Mai 1958 ;

VU la lettre de Mlle de COLONNEL en date du 28 Août 1959  
portant adhésion au classement ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER

Est classé e ... parmi les monuments historiques la chapelle  
du Château de Bonnebosq, à HANNEVILLE-sur-ISLE (Eure) figurant  
au cadastre sous le n° 240 Section C -

ART. 2

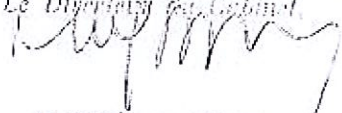
Le présent arrêté sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé,

ART. 3

Il sera notifié au Préfet du département, au Maire de la commune d e MANNVILLE-SUR-RISLE ainsi qu'à la propriétaire .....  
..... qui  
seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 30 Octobre ..... 1958

Pour le Ministre et par délégation  
Le Directeur du Cabinet

  
MATIEG-CONNET

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :  
EURE

Commune :  
MANNEVILLE-SUR-RISLE

Section : C  
Feuille : 000 C 01

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 25/08/2014  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2012 Ministère de l'Économie et des  
Finances

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
Pont-Audemer  
Avenue de l'Europe 27507  
27507 Pont-Audemer Cedex  
tél. 02.32.56.71.00 -fax 02.32.56.71.33  
cdif.pont-audemer@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

*Château de Bonnebosq : chapelle et cobusier*

